



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 28 mars 2019**

RAPPORT N° 03/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Mise à jour du système d'exploitation, des logiciels
bureautiques et de la messagerie sur les postes de
travail de l'administration communale**

La commission chargée d'étudier le préavis N°03/2019 ;

Mise à jour du système d'exploitation, des logiciels bureautiques et de la messagerie sur les postes de travail de l'administration communale

S'est réunie le mercredi 13 février 2019 à 18h30 à la salle N°6 de l'Hôtel de ville de Vevey

Conseillers Communaux présents :

- | | |
|--|-----|
| - M. Vincent Imhof | PLR |
| - M. Moïn Danaï | UDC |
| - M. Pierre Butty | PS |
| - M. Dominique Kambale | DA |
| - M. Jean-Marc Roduit | PDC |
| - M. Karim El Khalifa | VER |
| - M. Pascal Molliat (président-rapporteur) | VL |

Municipalité :

- Mme Elina Leimgruber

Également présents pour les services de la ville :

- M. Robert Schneider Chef de service DSI

Introduction

Mme la syndic Elina Leimgruber introduit le sujet en précisant qu'il est temps de mettre à niveau le système d'exploitation qui date de 2012 ainsi que la suite bureautique et la messagerie afin de pouvoir continuer de travailler dans de bonnes conditions.

M. Schneider résume en quelques mots le préavis et précise quelques points :

- Les ordinateurs de la ville de Vevey fonctionnent actuellement avec le système d'exploitation Windows 7 Entreprise, la suite bureautique Microsoft Office 2010 et le système de messagerie Lotus.
- Le support technique et les mises à jours du programme d'exploitation (Windows 7) utilisé actuellement se sont terminés définitivement au 1^{er} janvier 2019.
- Certains programmes utilisés actuellement et depuis les années 90 étaient un choix logique à l'époque. Pour la messagerie Lotus l'administration cantonale utilisait le même, et a récemment décidé de migrer sur Outlook aussi. Ces programmes sont actuellement de moins en moins utilisés et autant la formation utilisateur, les mises à jours d'utilisations que le support technique en souffrent.

- La messagerie utilisée actuellement pose problème pour un usage via tablette ou smartphone et même si une solution « bricolée » via un autre programme a été trouvée, un programme adapté aux utilisations et technologies actuelles est nécessaire.
- Les différents éléments présents dans le préavis sont liés et il est logique de les faire évoluer ensemble. Par exemple il est impossible de migrer la messagerie sur Outlook sans passer sur une version récente d'Office, et étant donné qu'il faut les deux pour l'administration veveysanne, la synergie tombe plutôt bien.
- Passage de l'achat de licences à la location pour répondre aux exigences actuelles du marché et pour de meilleurs supports et mises à jours.

Questions

Le passage à des logiciels libres aurait-il été possible et pourquoi ne pas aller dans cette direction ?

- Les logiciels libres sont développés par des communautés d'utilisateurs et sont souvent gratuits et modifiables. Ils fonctionnent bien dans le cadre d'une utilisation personnelle par un utilisateur averti. En revanche, dans le cadre d'une administration leur utilisation comme programmes de base – système d'exploitation et suite bureautique – reste problématique. En effet, ces programmes ne sont par nature pas uniformes et des problèmes de compatibilité peuvent apparaître en cas d'échange de fichiers à l'externe. La plupart des utilisateurs sont déjà formés sur la suite Microsoft Office. Une formation sur une nouvelle suite bureautique prendrait beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. Pour finir, les mises à jours et le support technique ne sont pas garantis avec les programmes libres, contrairement aux licences proposées dans le préavis.

D'autres Communes utilisent-elles de logiciels open source ?

- Aucune à la connaissance de M. Schneider.

L'administration cantonale utilise – aux dires d'un commissaire – 20% de logiciels libres, pourquoi Vevey n'en ferait pas autant ?

- Il ne s'agit pas de ce type de logiciel. Certains logiciels d'appoints, ou nécessaires à un petit nombre de collaborateurs peuvent être des logiciels libres sans trop subir les désavantages cités plus hauts. Mais pas le système d'exploitation et les outils bureautiques standards.

Les logiciels sont de plus en plus gourmands en capacité de calcul et en espace nécessaire, cela a-t-il été pris en compte ?

- Oui, le renouvellement du parc informatique se fait au fur et à mesure et est à jour. Les machines sont changées environ tous les 6 ans glissants.

L'administration cantonale vaudoise a choisi de faire le même changement de système de messagerie et d'abandonner Lotus. Aurait-on pu faire des économies en travaillant de concert ?

- La migration de la messagerie cantonale a déjà commencé mais, en cas d'acceptation du préavis, se terminera après celle de l'administration veveysanne. Nous allons donc profiter de l'expérience acquise par les entreprises dans ce travail mais le faire via les mêmes contrats aurait été trop contraignant.

Le nouvel outil de gestion annoncé dans le préavis produit-il déjà des résultats ?

- Non, sa mise en place n'est pas encore effective.

Les courriels de la ville seront-ils toujours gérés à l'interne ?

- Oui

Les logiciels de sécurités ne sont pas visibles, ils ne sont pas prévus ?

- Si mais les frais liés aux firewall et autre protections sont dans le budget courant et ne nécessitaient pas d'être intégrés au préavis.

Comment sont gérés les variations du nombre de machines utilisées par l'administration communale au niveau des licences ?

- Le choix de passer à de la location de licences facilite la gestion de la variation de nombre vu qu'on peut facilement arrêter une licence ou en prendre une supplémentaire.

Il n'y a aucune externalisation de l'informatique communale ?

- Non, tout est géré à l'interne, hardware (physique) comme software (logiciel).

Une solution d'externalisation des boîtes mail a-t-elle été étudiée ?

- Non, car l'infrastructure physique utilisée à Vevey est déjà amortie et il serait dommage de tout jeter pour aller vers une autre solution actuellement.

Pourrait-on séparer la migration vers la dernière version d'Office et celle vers le nouveau système courriel ?

- Le paquet de licences proposé intègre Office et le système de courriel automatiquement. Donc oui on peut mais on paierait des licences dans le vide.

La messagerie Lotus est-elle encore utilisable ?

- Oui, mais vouée à s'éteindre. Donc pour rester malgré tout avec cette solution il faudrait réinstaller la dernière version de Lotus (et donc racheter des licences) sur toutes les machines après l'installation de Windows 10. Or le paquet de licences proposé intègre d'office celle pour Outlook.

Qu'est ce qui est compris dans la ligne de CHF 55'000.-- vouée à l'accompagnement du DSI ?

- Il s'agit d'une dotation de réserve en cas de retard ou de problèmes imprévus afin de pouvoir engager temporairement une personne pour palier à la faible dotation en personnel du DSI.

A quoi correspondent les lignes CHF 30'000.-- et CHF 35'000.-- ?

- Il s'agit de frais de sociétés tiers qui mettront en place le système de contrôle à distance des PC et formeront le personnel du DSI à son utilisation.

A part la location des licences, tout le reste est voué à des mandats externes ?

- Oui

Ne serait-il pas sage d'attendre septembre pour démarrer ces migrations ?

- La FDV19 n'a que peu d'influence sur l'utilisation des PC de l'administration, donc cela ne change pas grand-chose. De plus il faut aller de l'avant sans trop de délais.

Quel est le volume de donnée de la base de donnée courriel de la ville ?

- Environ 300-400 Go

Depuis combien de temps utilise-t-on une même licence pour le système de courriel ?

- La mise à jour des licences Lotus s'est faite au fur et à mesure, de la même manière que les différentes adaptations qui ont été nécessaires.

Peut-on faire une estimation de la durée de vie de la solution qui nous est proposée ?

- Difficile à dire mais il s'agit actuellement de la solution la plus répandue, donc vouée à durer. Si cela ne devait pas être le cas, la solution des locations de licences permet une grande flexibilité en vue d'un changement.

Que se passera-t-il si Microsoft fait faillite ?

- Les logiciels tourneront sans mise à jour jusqu'à qu'une autre solution soit trouvée.

Est-ce que les frais facturés à l'ARAS seront adaptés à la hausse en cas d'adoption du préavis ?

- Non car la facturation du service fourni est régie par un barème cantonale.

Est-ce que certaines machines seront maintenues sans modifications au cas où il y a un problème ?

- Non mais les quelques mois nécessaires à faire toutes les installations permettront d'avoir cette sécurité naturellement.

Est-ce qu'un abonnement par mois pour plus de flexibilité a été envisagé ?

- La multiplication des factures et la surcharge de travail administratif des abonnements par mois fait que c'est la solution annuelle qui a été privilégiée. Toutefois le choix du fournisseur n'est pas arrêté et si une solution par mois s'avère financièrement intéressante, elle sera étudiée.

Complément post-séance de M. Schneider

Suite à certaines questions sans réponses immédiates relatives aux prix des licences trouvées sur internet qui ne correspondaient pas aux CHF 160'000.-- annoncés, M. Schneider a fait un complément de réponse après la commission via un courriel :

Il y a eu une confusion liée aux noms très semblables des produits Microsoft. Le paquet proposé est nommée Microsoft 365 Enterprise E3 et comprend, outre Office 365, les licences pour SCCM. les CALs Exchange et les versions entreprise de Windows 10.

C'est cette version qui coûterait CHF 160'000.-- annuellement pour 400 postes et qui intéresse la Ville qui a précisément besoin de tous ces produits. A noter dans la première réflexion qui était d'acheter/louer séparément les CALs pour SCCM, Windows 10 Entreprise, Exchange et l'archivage d'Exchange, ces CALs seuls nous coûtaient déjà plus de CHF 100'000.-- annuellement et cela sans compter les coûts d'Office à acheter/louer séparément. Pour la Ville les licences Microsoft 365 Enterprise E3 sont donc intéressantes financièrement.

Vote

Mise au vote de l'amendement proposé par la commission des finances qui modifie le point 3 des conclusions comme suit :

3. *d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 160'000.-- sur 2019, correspondant à la redevance pour l'utilisation des licences, et le solde par un amortissement annuel de CHF 53'000.-- pendant 5 ans ;*

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Au vote final, la commission accepte les conclusions du préavis tel qu'amendé par 6 voix pour et 1 voix contre.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 03/2019, du 14 janvier 2019, concernant la mise à jour du système d'exploitation, des logiciels bureautiques et de la messagerie sur les postes de travail de l'administration communale
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 425'000.-- TTC pour financer la mise à jour des postes informatiques, comprenant les remplacements des systèmes d'exploitation, des outils de bureautique et des messagerie de l'administration communale de la Ville de Vevey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements" ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 160'000.-- sur 2019, correspondant à la redevance pour l'utilisation des licences, et le solde par un amortissement annuel de CHF 53'000.-- pendant 5 ans ;
4. de prendre note que la redevance pour l'utilisation des licences pour Windows 10, LTSC, SCCM, Office et Exchange s'élèvera annuellement à CHF 160'000.--, que la DSI mettra ensuite chaque année au budget dès 2020;
5. de confier le pilotage de ce projet et sa réalisation à la Direction des systèmes d'information.

Le rapporteur,



Pascal Molliat